



Temps partiel / h complémentaires / je veux les récupérer

Par **Moldy**, le **26/08/2012** à **15:43**

Bonjour,
je suis à temps partiel et j'aimerais récupérer sous forme de repos les heures complémentaires que j'ai effectué.

J'ai vu sur internet

"L'article L. 212-4-4 du code du travail indique expressément que chaque heure complémentaire effectuée au-delà du dixième de la durée hebdomadaire ou mensuelle fixée au contrat de travail donne lieu à une majoration de salaire de 25 %. Aucun repos compensateur de remplacement n'est prévu par cet article. "

Néanmoins si j'en fais la demande de mon plein gré la demande, sera-t-elle forcément refusée ?

De plus, je travaille le dimanche je bénéficie donc d'une majoration de 20%, si jamais je fais la demande de récupérer mes heures sous forme de repos, dois-je également ces 20% de rémunération en 20% de temps à récupérer ?

Merci pour vos possibles réponses.

No

Par **P.M.**, le **26/08/2012** à **17:18**

Bonjour,
Normalement l'employeur ne devrait pas accéder à une telle demande qui rendrait le repos compensateur pour des heures complémentaires illégal...